



Contrat d'apprentissage "rupture? demission,"

Par **bahiablanca**, le **16/09/2008** à **00:13**

Je suis apprentie en bts au sein d'une mairie. Je suis en 1^o année, cette année a été invalidé (impossible de me présenter à l'examen final) car mon taux d'absentéisme est supérieur aux 10 % autorisé par le rectorat. Le problème c'est que je vais devoir rompre ce contrat par ce que j'ai manqué les cours trop souvent. Mes absences étaient en très grandes parties justifiées (arrêt pour dépression et hospitalisation). Je suis déjà redoublante car l'année dernière a été assez semblable à celle-ci (de nombreux problèmes de santé!!!)rnOn me propose alors une rupture de contrat. Le soucis c'est que je suis la victime dans l'affaire: je perd mon droit de me présenter à l'examen, je ne sais pas si j'ai droits aux allocations chômage. Bref, je perd tout juste parce que j'ai été malade. Que faire? Dois-je rompre mon contrat à l'amiable? Aurais-je droit aux assedics (si je ne trouve pas un emploi assez rapidement)? J'ai peur de me retrouver sans rien, j'ai un loyer et des factures à payer !!! C'est la panique!